

PETR AKochZorn

CONSEIL SYNDICAL Procès-verbal - Séance du 30 septembre 2020

0

L'an deux mil vingt, le trente du mois de septembre à dix-huit heures, en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural AKochZorn.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Monsieur Raphaël ADAM	Monsieur Jeannot KREBS
Madame Denise BOEHLER	Monsieur Laurent KRIEGER
Monsieur Bernard FREUND	Monsieur Jean-Claude LASTHAUS
Madame Mireille GOEHRY	Monsieur Pierre LUTTMAN
Monsieur Alain GROSSKOST	Monsieur Georges PFISTER
Monsieur Georges BECK	Monsieur Jean-Jacques RUCH
Monsieur Jean-Georges HAMMANN	Monsieur Eric SCHAEFFER
Monsieur Alain HIPP	Monsieur Justin VOGEL
Madame Claudine HUCKERT	Monsieur Raymond ZILLIOX
Monsieur André JACOB	Madame Virginie ZIMMERMANN

Membres excusés :

Messieurs Gaston BURGER, Marc HERRMANN, Bernard LIENHARD, Nicolas RODRIGUEZ, Jean-Luc TOUSSAINT, Xavier ULRICH

1. Installation du Conseil Syndical

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges Pfister, doyen d'âge de l'assemblée. Il donne lecture de la composition du Conseil Syndical et proclame les membres du Conseil cités ci-dessous (titulaires et suppléants) installés dans leur fonction.

Voici la liste des membres titulaires et des membres suppléants :

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Kochersberg	Monsieur Justin VOGEL Monsieur Jean-Claude LASTHAUS Monsieur André JACOB Monsieur Alain GROSSKOST Madame Claudine HUCKERT Monsieur Pierre LUTTMANN Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT Monsieur Laurent KRIEGER Monsieur Raymond ZILLIOX Madame Denise BOEHLER Monsieur Gaston BURGER Monsieur Marc HERRMANN Monsieur Jean-Jacques RUCH	Monsieur Luc GINSZ Monsieur Freddy BOHR Monsieur Jean-Charles LAMBERT Monsieur Alfred SCHMITT Madame Christine BLANCHAIS Monsieur Vincent NOE Monsieur Mathieu EHRHART Madame Aurélie DYEUL Monsieur Roland MICHEL Monsieur Vincent HECKMANN Monsieur Alain HABER Monsieur Jacky WAGNER Monsieur Alain NORTH

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Pays de la Zorn	Monsieur Bernard FREUND Monsieur Georges PFISTER Madame Mireille GOEHRY Monsieur Jean-Georges HAMMANN Monsieur Xavier ULRICH Monsieur Eric SCHAEFFER Monsieur Alain HIPPE Monsieur Nicolas RODRIGUEZ Monsieur Raphaël ADAM Monsieur Bernard LIENHARD Monsieur Jeannot KREBS Madame Virginie ZIMMERMANN Monsieur Eric GUILLAUME	Monsieur Pascal WICKER Monsieur René HATT Monsieur Daniel LENGENFELDER Monsieur Gérard SCHWEITZER Monsieur Patrick LENTZ Monsieur Bernard INGWILLER Madame Marie-Paule LEHMANN Monsieur Jérôme GUERREIRO Madame Cécile BRAUN Monsieur Marc WENDLING Madame Laurence VOLLMAR Madame Véronique ERNEWEIN Monsieur Georges BECK

2. Election du Président

En vertu des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Georges PFISTER, doyen d'âge de l'assemblée, fait procéder à l'élection du Président.

Il rappelle qu'en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT, le Président de l'Assemblée est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il invite ensuite les membres du Conseil à procéder à l'élection de leur Président. Pour se faire, il demande aux candidats au poste de Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Justin VOGEL.

Le Président de séance fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 11

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Justin VOGEL	19	Dix-neuf

Monsieur Justin VOGEL est proclamé Président du PETR AKochZorn par 19 voix (dix-neuf). Il est immédiatement installé dans ces fonctions et prend la présidence de l'Assemblée.

3. Détermination du nombre de Vice-présidents

Monsieur Justin VOGEL, élu Président, indique aux membres du Conseil qu'en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT, le Conseil Syndical peut déterminer librement le nombre des vice-présidents, dans la limite de 20 % du nombre de délégués en exercice, soit 5 (cinq).

Après délibération, les membres du Conseil **décident de fixer** le nombre de Vice-Présidents à 5 (cinq).

4. Election des Vice-présidents

Après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents, le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT).

▪ Election du 1^{er} Vice-Président :

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 1^{er} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Bernard FREUND.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 11

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Bernard FREUND	19	Dix-neuf

Monsieur Bernard FREUND est proclamé 1^{er} Vice-Président du PETR AKochZorn par 19 voix (Dix-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ Election du 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 2^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Claude LASTHAUS.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 11

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude LASTHAUS	19	Dix-neuf

Monsieur Jean-Claude LASTHAUS est proclamé 2^{ème} Vice-Président du PETR AKochZorn par 19 voix (Dix-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 3^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 3^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Georges PFISTER.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 11

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Georges PFISTER	19	Dix-neuf

Monsieur Georges PFISTER est proclamé 3^{ème} Vice-Président du PETR AKochZorn par 19 voix (Dix-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 4^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 4^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Madame Claudine HUCKERT.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 11

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Claudine HUCKERT	19	Dix-neuf

Madame Claudine HUCKERT est proclamée 4^{ème} Vice-Présidente du PETR AKochZorn par 19 voix (Dix-neuf). Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

▪ **Election du 5^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 5^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est proposée par Bernard Freund, à savoir celle de Monsieur Xavier ULRICH, excusé pour cette réunion d'installation.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Xavier ULRICH	20	Vingt

Monsieur Xavier ULRICH est proclamé 5^{ème} Vice-Président du PETR AKochZorn par 20 voix (Vingt). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

5. Election des membres du Bureau

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil qu'en application des statuts du PETR AKochZorn et des articles L.5741-1, L.5711-1 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, ainsi que d'un ou plusieurs autres membres.

Il propose que le Bureau soit constitué du Président et des Vice-présidents élus par le Conseil syndical, à savoir :

- Monsieur Justin VOGEL, Président
- Monsieur Bernard FREUND, Vice-Président
- Monsieur Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président
- Monsieur Georges PFISTER, Vice-Président
- Madame Claudine HUCKERT, Vice-Présidente
- Monsieur Xavier ULRICH, Vice-Président

Le Conseil syndical **approuve** la proposition du Président. L'ensemble des candidats ci-dessus sont élus à l'unanimité par le Conseil syndical.

6. Délégations accordées au Président

Le Président expose aux membres du Conseil que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences afin de favoriser la bonne administration de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical **décide** à l'unanimité de déléguer au Président les attributions suivantes pour la durée de son mandat :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Le Président,
Justin VOGEL

